**Zeitschrift:** Domaine public
**Herausgeber:** Domaine public
**Band:** - (1980)
**Heft:** 571

**Artikel:** Impôts : selon que vous soyez saisonnier ou pas...
**Autor:** [s.n.]
**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-1022642

**Nutzungsbedingungen**
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

**Conditions d'utilisation**
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

**Terms of use**
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 11.07.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch**

SUITE DE LA PAGE 1

# *Dès le 15 décembre attente et angoisse*

*faute de travail ou est contrainte de le faire à la suite de la réduction de son «contingent» d'étrangers? Comment interpréter le silence du patron qui tarde à répondre aux messages urgents, aux télégrammes?*
*Et puis, pour certains autres, dans l'hôtellerie et dans les grandes villes souvent, là où la «saison» s'est progressivement étendue sur l'année entière, il y a le chantage du 15 décembre. Où les patrons demandent à leurs saisonniers de «faire le pont» de l'hiver, de rester en Suisse pour les trois mois sans permis et de travailler «au noir». Pour les intéressés, le calcul est vite fait: soit ils acceptent, au risque de se faire raccompagner par la police à la frontière, avec interdiction de revenir pendant deux ans; soit ils refusent, et ils ont toutes les chances de ne pas se faire réengager la saison suivante, le patron ayant placé sa «confiance» dans un salarié plus docile ou ne voulant pas se défaire d'un intérimaire engagé pour trois mois.*
*Le 15 décembre et la statistique.*
*«La Vie économique» (octobre 1980): «Sur les 109 873 saisonniers dénombrés à fin août 1980, 60 247 ou 54,8% étaient occupés dans le secteur de la construction, dont 39 110 manœuvres et terrassiers et 16 083 maçons. 27 904, soit 25,4% de leur effectif total, exerçaient leur activité dans les hôtels et restaurants ou dans l'économie domestique; parmi eux, 10 857 étaient occupés au sein du personnel hôtelier inférieur, 6013 en qualité de garçons de café ou serveuses et 5235 dans l'économie domestique.»*

IMPÔTS

## Selon que vous soyez saisonnier ou pas...

La situation faite aux saisonniers (cf. également en page 1). Les calculs du Comité vaudois pour les droits des immigrés.
Vous êtes saisonnier, maçon semi-qualifié et vous touchez un salaire de Fr. 12.70 à l'heure (inconvénients de chantier compris), vous êtes célibataire. A chaque paie, en 1979, on a déduit 13,07% pour vos impôts. Vous avez travaillé neuf mois, comme il se doit, pendant cette année-là et vous avez payé au total Fr. 3146.— d'impôts pour un revenu total de Fr. 24 072.—. Inutile de préciser que cette dernière somme représente votre revenu total pour 1979: dans votre pays d'origine, où vous êtes revenu pour trois mois, vous n'avez pas touché d'autre salaire.

Vous êtes maçon immigré, semi-qualifié, célibataire, mais non saisonnier. Ayant gagné le même revenu pour 1979, vous n'aurez payé que Fr. 2648.— d'impôts.

La conclusion du Comité vaudois pour les droits des immigrés: l'ouvrier saisonnier a payé en 1979 Fr. 498.— de trop! Et l'explication de cette différence inadmissible — nous citons:

«L'impôt est fixé sur la base du revenu annuel. Plus le revenu est élevé et plus l'impôt est élevé (plus le revenu est bas et plus l'impôt est bas). Les saisonniers ne paient pas les impôts à la fin de l'année, mais leur patron les leur déduit de chaque paie. Le montant déduit est calculé comme si ce salaire était gagné pendant douze mois. Or un saisonnier ne peut travailler en Suisse que pendant neuf mois. Son revenu annuel est donc plus bas et il devrait payer moins d'impôts. L'Etat devrait lui rembourser la différence en fin de saison. Il ne le fait pas.»

POINT DE VUE

## M. A. Gardel, un chef

*Les hésitations de la Commission fédérale de l'énergie chargée d'examiner si l'approvisionnement du pays exige la construction de la centrale nucléaire projetée à Kaiseraugst ont au moins un mérite: tenant compte que la loi atomique révisée il y a une année et demie entend soumettre toute construction nucléaire au test du «besoin», les commissaires, au bout de leurs investigations, semblent avoir découvert qu'en définitive on a les «besoins» qu'on veut bien admettre... Concrètement: si l'accent prioritaire est mis sur les économies d'énergie, alors de nouvelles centrales pourraient bien n'être plus indispensables. Ce diagnostic mesuré sera-t-il entendu aujourd'hui alors que, les voix anti-nucléaires semblant s'être momentanément essoufflées, les partisans des centrales accumulent les constats péremptoires et les prévisions apocalyptiques pour le cas où le gouvernement n'entrerait pas dans leurs vues? Rien n'est moins certain. Ci-dessous, Pierre Lehmann analyse un discours-type favorable au nucléaire, tel qu'il s'en distille tous azimuts depuis des mois par tous les canaux possibles et imaginables (Réd.)*

M. A. Gardel[1] est venu récemment expliquer à Montreux les raisons qui l'ont poussé à décider qu'il y aurait des milliers de centrales nucléaires en activité d'ici à quelques années. M. A. Gardel remet ça dans le dernier «Bulletin technique de la Suisse romande» (n° 24/80 du 27.11.1980), sous le titre «Notre avenir énergétique».

M. A. Gardel mène des réflexions d'ampleur planétaire. Suivons le fil de sa démonstration! M. A. Gardel commence par reprendre le diagramme publié récemment par le CEA français dans «L'industrie nucléaire française»; ce diagramme met en rapport la consommation d'énergie et le produit national brut par habitant. Dans la foulée,